| ANNEXE A: Modèle du formulaire de demande<br>Formulaire de demande de remboursement d'une spécialité inscrite au § 7430000 du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001.   |
|--|
| I – Identification bénéficiaire (nom, prénom, numéro d'inscription):   |
|  |
| II – Eléments à attester par le médecin traitant   |
| ☐ Il s'agit d'une première demande:  |
| Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le patient mentionné ci-dessus est âgé d'au moins 18 ans et est atteint d'un diabète de type 2 et remplit la condition suivante :  ⊔ au moment de l'initiation du traitement le patient présente un taux d'hémoglobine glyquée (HbA1c) ≥ 7,0 % et ≤ 9,0 %. |
| Ou   |
| Li le patient est équilibré (HbA1c ≤ 7,0 %) par une association libre de gliptine remboursable selon les points 1° à 4° du point a) du § 7420000.  |
| J'atteste que ce patient avec un taux d'hémoglobine glyquée de% nécessite de recevoir le remboursement de la spécialité  |
| Je m'engage également à tenir compte du non remboursement d'une spécialité à base d'une gliptine simultanément avec une glitazone, des insulines autres que basales (NPH ou glargine), un incrétinomimétique, une autre gliptine, une gliflozine.  |
| Je tiens à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans la situation attestée.  |
| ☐ Il s'agit d'une demande de prolongation:   |
| Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le patient mentionné ci-dessus a déjà reçu le remboursement d'une gliptine en association fixe avec de la metformine conformément aux conditions du paragraphe concerné du chapitre IV de l'A.R. du 21 décembre 2001.                                      |
| J'atteste que ce traitement s'est démontré suffisamment efficace car le taux d'hémoglobine glyquée (HbA1c) est de% (doit être : 9,0 % et ne doit pas dépasser la valeur à laquelle le traitement a été initié).  |
| Du fait de cette efficacité, j'atteste que ce patient nécessite de recevoir la prolongation du remboursement de la spécialité  |
| Je m'engage également à tenir compte du non remboursement d'une spécialité à base d'une gliptine simultanément avec une glitazone des insulines autres que basales (NPH ou glargine), un incrétinomimétique, une autre gliptine, une gliflozine.   |
| Je tiens à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que mon patient se trouve dans le situation attestée.  |
| III - Identification du médecin (nom, prénom, adresse, N°INAMI):   |
| (nom)  |
|  |
| 1 -         -     (n° INAMI)   |
| /  |
| (cachet)(signature du médecin)   |